



Agissant en qualité de l'Autorité de Régulation des Marchés Publics, octroie cette
ATTESTATION DE PAIEMENT DE LA REDEVANCE N° 210/2026

A LA SOCIETE NOUS DEUX CONSULTING ET MARKET RESEARCH.

Après avoir reçu le contrat du marché n° 002/01/AO/DG/CGPMP/SCPT/2025, conclu avec la Société Congolaise des Postes et Télécommunications « SCPT », pour un montant total hors taxe dollars américains deux cent quarante-neuf mille trois cent soixante-deux, six centimes (USD 249 362,06) et confirme le paiement de la redevance de 0,7% dudit montant soit dollars américains mille sept cent quarante-cinq, cinquante-trois centimes (USD 1 745,53), pour servir et valoir ce que de droit.

Directeur Administratif et Financier

Fait à Kinshasa, le 20/07/2026



Scéau de l'Etat

Didier DJIMINGALO
Directeur Général ARMP

0000210